



AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 20 février 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
57	6	6	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, M. DONZEL, M. DRUET, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ISSARTEL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. PERRAUD), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à M. RAVOT), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Julien MARTINEZ, Secrétaire de séance.

Recrutements de vacataires

Rapporteur : M. THOMASSET

VU le Code général des collectivités publiques,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de la sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

CONSIDERANT les nécessités de recrutement de la Communauté d'Agglomération pour les services saisonniers des piscines, du ski, du golf et du conservatoire, pour des recrutements discontinus, pour effectuer un acte déterminé, rémunéré à l'acte, sur des emplois non permanents,

Considérant la nécessité de recruter des agents d'accueil pour le golf du Haut Bugey.

Il est proposé de mettre à jour les vacations suivantes :

Type de vacation :	Service :	Rémunération
Surveillant de baignades titulaire du BNSSA	Sport	En référence au grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportifs, 6 ^{ème} échelon (soit à ce jour environ 12,04 € brut / heure)
Enseignement	Piscine	70% des tarifs annuels (leçon de natation et forfaits natation) établis par délibération
Maître-nageur sauveteur	Piscine	En référence au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, 13 ^e échelon (soit à ce jour environ 16,5 € brut / heure) (Anciennement 15,5 € brut de l'heure)
Enseignement (pq), échelon	Station de ski	31.50 € brut de l'heure pour les agents titulaires et 35.70 € brut de l'heure pour les agents non titulaires Autoentrepreneurs : 36 € brut de l'heure
Sécurité, secours	Station de ski	En référence au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, 12 ^e échelon (soit à ce jour environ 14.7 € brut / heure)
Soutien logistique (entretien,	Station de ski	En référence au grade d'adjoint technique, 11 ^e échelon (soit à ce jour environ 12,56 € brut / heure)

déneigement, balisage ...)		(Anciennement 11 € brut de l'heure)
Intervenants des spectacles	CRD	Taux de la vacation : 58,42 € brut
Professeurs extérieurs à l'agglomération appelés à intervenir dans le cadre des jurys de concours	CRD	Taux de la vacation : 65,32 € brut

Il est proposé de créer les vacations suivantes :

Type de vacation	Service	Rémunération
Agents d'accueil/ technique Golf	Golf	En référence au grade d'adjoint technique, 1 ^e échelon (soit à ce jour environ 11,88 € brut / heure)

Le Conseil d'agglomération,
par 66 voix pour,

- **APPROUVE** la création de la vacation énumérée pour le golf, selon les conditions indiquées.
- **AUTORISE** le Président à procéder aux recrutements d'agents vacataires selon ces nouveaux montants.

Fait à Oyonnax, le 27 février 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
Julien MARTINEZ

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Recrutements de vacataires.

.....

Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé 06/03/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 270225_202509

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250227-270225_202509-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 9_RECRUTEMENT_VACATAIRE.pdf (99_DE-001-200042935-20250227-270225_202509-DE-1-1_1.pdf)